

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

La décision UDL/DAJ n° 15-2015 du 5 février 2015 relative aux tarifs du service commun de Diffraction X du laboratoire CRM2 (UMR 7036) pour les analyses, études, pré-expériences est complétée conformément au tableau en annexe.

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du service commun de Diffraction X – Faculté des Sciences et Technologies, Boulevard des Aiguillettes, BP 70239, 54506 Vandoeuvre-Les-Nancy et publiée sur le site intranet de l'Université.

Fait à Nancy, 23 juin 2015

  
Pierre MUTZENHARDT  


# Service commun de DRX – Tarifs 2015

Tarifs	Monocristaux	Poudres	DSC
Analyse (mesure)	80€/demi-journée	Enreg. rapide (<2h)=30€ Tarif non académique = 70€/éch Enreg. long (≥15h) = 10€/h + forfait 60€(*) Supplément cryostat = 70€/j	Tarif académique = 50€/éch 200€ / ½ journée Tarif non académique = 100€/éch 400€ / ½ journée
Etude	80€/h (*)	80€/h (*)	80€/h (*)
Pré-expérience Mesure sans intérêt (**)	80€/échantillon	-	

(\*) facturation uniquement appliquée pour les prestations délivrées à des établissements privés.

(\*\*) Appliqué uniquement si une mesure aboutissant à une structure est effectuée, mais que le résultat se révèle inintéressant.